

**24.12.16 /122 CONVENTION MECENAT – EDIFICES CULTUELS – DISTILLERIE HAUGUEL**

L'an deux mil vingt-quatre, le seize décembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le douze décembre deux mil vingt-quatre, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Stéphane Dujardin

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 17	Absents : 14	Pouvoirs : 10
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie CAVELIER Stéphane	SINEAU PATRY Cécile	DELACROIX Bruno
LACHEVRE Gilbert LAVENU Joëlle DELACROIX Bruno	CRAQUELIN Paule	LAVENU Joëlle
HUBY Pascal LEDUN Christine	MYMVCHOD Corinne	COUSIN Sophie
LEPRON Dominique	GREAUME Hervé BLOND Éric MICHEL Stéphane	LACHEVRE Gilbert CAVELIER Stéphane LEDUN Christine
MECHIN Jean-Michel DUJARDIN Stéphane	LECARON Caroline	VASSE Jean-Marc
MABIRE Aurélie LECARPENTIER Stéphane	SALLO Sabrina	
DAMBRY Frédéric	BELLENGER Laetitia BUREL Lucie	HUBY Pascal
LEROY Bertrand LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne	DEMEILLERS Julie CHEVALIER Romain BREANT Marie VIOLETTE Ghislaine	LEFEBVRE Joël LEROY Bertrand

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 17/12/2024

Date de mise en ligne : 18/12/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20241216-0959-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2024

**Objet de la délibération : 24.12.16 /122 CONVENTION MECENAT – EDIFICES CULTUELS – DISTILLERIE HAUGUEL**

Le Conseil Municipal,

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Vu La loi n° 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations,

Vu le projet de convention de financement présent en annexe,

Considérant la volonté de la commune de Terres-de-Caux de poursuivre la restauration des Églises du territoire, et notamment ses vitraux,

Considérant la nécessité de rechercher des mécènes pour financer la restauration des Églises,

Considérant la proposition de mécénat de l'entreprise Distillerie Hauguel à hauteur de 16 000 €,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE de conclure la convention de mécénat avec la Distillerie Hauguel,**

**AUTORISE Monsieur le Maire de signer tout acte en application de la présente.**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance



Le Maire,  
Jean-Marc VASSE



*7, avec Fauville au coeur*

Auzouville-Auberbosc  
Bennetot  
Bermonville  
Fauville-en-Caux  
Ricarville  
St-Pierre-Lavis  
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20241216-0959-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 17/12/2024